



COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU JEUDI 18 MARS 2021

En visioconférence

Les CAPD promotions, mobilité (permutations, ineat-exeat, mouvement), temps partiels, etc- C'est terminé !!!

Le SNUipp-FSU demande toujours l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 pour des raisons évidentes de transparence et d'équité. Pour le SNUipp-FSU, il ne peut y avoir de gestion des personnels sans représentants des personnels.

Pour l'administration: M. Duret (INSPECTEUR D'ACADÉMIE-DASEN), Mme Clarac (Secrétaire Générale), M. Maury (Chef du service des moyens et personnels 1^{er} degré), M. Bône (Gestion des personnels 1^{er} degré), M. de la Cruz (IEN Foix-ASH), Mme Houadec (IEN Foix HAPC), M. Maupômé (IEN St Lizier) et M. Mason (IEN Pamiers Basse Ariège).

Excusés : Mmes Flète, François (non remplacée)

Pour le SE-UNSA: Mmes Déjean, Ducros, Massicot et Soula

Pour le SNUipp-FSU: Mmes Benes et Mazot, MM.Magnier et Trovalet.

M. Magnier pour le SNUipp-FSU 09 se propose et est désigné au secrétariat adjoint.

DECLARATION PRELIMINAIRE DU SNUIPP-FSU 09

Nous voici réunis enfin pour une nouvelle CAPD. La mise en application de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » se poursuit.

Cette loi place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires ; facilite les restructurations et permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations et les privatisations. Elle dénature le lien entre le fonctionnaire et l'État, puisqu'elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, ouvrant la voie à un renforcement des inégalités salariales, et en particuliers entre femmes et hommes. Elle donne au supérieur hiérarchique direct des pouvoirs en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération. Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et, désormais, de promotions porte atteinte au fonctionnement démocratique de notre institution : les personnels y perdront beaucoup évidemment, l'institution aussi, en terme de confiance des personnels.

Elle constitue également une attaque sans précédent contre la démocratie sociale, puisque les Comités Techniques sont amenés aussi à devenir, dans leur fonctionnement, un lieu de dialogue plus réduit. En fusionnant les actuels Comités Techniques et les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de travail au sein de futurs Comité Sociaux d'Administration, ce sont des occasions de dialogue et d'échanges qui disparaissent. Ce sont les personnels qui en feront largement les frais.

Nous continuons à demander l'abrogation de cette loi.

Nous sommes réunis en visioconférence parce que la Covid et ses variants empoisonnent notre quotidien et malmènent nos conditions de travail depuis un an.

Devant la gravité de la situation, le ministère ne prévoit d'autre mesure qu'une campagne de tests ciblée sur un panel d'écoles. Suite à nos diverses interventions et initiatives, le ministère a précisé que les tests devaient être pratiqués par des professionnels et non par les enseignants comme cela avait pu se faire dans plusieurs départements. Reste à régler toutefois la supervision de la passation, le volume de tests et la pertinence scientifique des écoles ciblées. Le déploiement de la campagne de tests salivaires en Ariège questionne la profession. Le SNUipp est favorable aux tests salivaires en vue de bloquer la propagation du virus mais nous le rappelons : nous sommes des enseignants et non des professionnels de santé. Et l'école et le temps scolaire des apprentissages sont-ils le lieu et le temps appropriés pour une telle campagne ? Nous vous avons écrit à ce sujet et demandons une audience.

Et dans ce contexte où le ministère est fragilisé sur la légitimité évidente de la question de la vaccination, le lancement d'une vaste campagne pour obtenir une vaccination prioritaire des personnels des écoles qui le souhaitent s'impose.

Le contexte sanitaire met l'école en difficultés. Dans le même temps, les cartes scolaires départementales révèlent le manque criant de moyens pour assurer les remplacements, répondre à la fragilisation des élèves, assurer l'ensemble des apprentissages sur la scolarité primaire et au-delà mettre en œuvre une politique éducative qui soit celle de la réussite de toutes et de tous, notamment pour les enfants des familles populaires. Le SNUipp continue de demander un plan d'urgence pour l'école.

Si nous parlons de carte scolaire en cette CAPD, c'est que les conditions de travail de nos collègues se dégradent, que différents aspects de leur carrière peuvent être impactés : formation, demandes de disponibilité et de temps partiels sur autorisation. Et que ces demandes étaient jusqu'alors traitées en CAPD. C'est aussi la question du recrutement de contractuel. Les qui est soulevée. Le SNUipp a demandé l'élargissement du recrutement sur liste complémentaire plutôt que le recours à ces personnels non formés, sous payés, corvéables et jetables. Mais serait-ce l'avenir de notre métier ?

Le dernier volet de notre plan d'urgence sur le métier d'enseignant.e alerte sur l'état de la formation des enseignants. En effet, avec la réforme de la formation initiale, la réforme du CAFIPEMF et le poids qu'a pris la question de la formation continue des enseignant-es en lien avec l'affirmation d'une GRH de proximité renouvelée, le ministre fait de la formation des enseignant-es un enjeu majeur, véritable levier à nos yeux d'une mise sous tutelle de l'agir enseignant. Nous alertons sur un processus qui permettrait de redessiner une autre école avec des personnels assujettis, démunis d'autonomie et empêchés de mettre leur expertise professionnelle au service de la lutte contre les inégalités scolaires. Est-ce cela « l'école de demain » ? Les évaluations nationales ne seraient-elles pas un outil de pilotage et de formatage du New management ? C'est maintenant la Maternelle qui est dans le viseur de notre Ministre. La note du CSP de décembre 2020, faisant de la Maternelle une école préparatoire aux tests mécanistes à l'entrée au CP n'est pas passée inaperçue et est décriée par de nombreux chercheurs et spécialistes de la Maternelle. Pratiquer des tests à l'entrée de PS nous apparaît une pratique inique, manquant de bienveillance et particulièrement dangereuse dans la construction d'un rapport de confiance avec les élèves et les familles.

Mais revenons à cette CAPD dans laquelle nous aurions souhaité traiter des opérations de mouvement (permutations nationales informatisées, mutations intra-départementales à venir), des demandes de disponibilité et de temps partiels... Certains ont donc considéré en haut lieu que ce n'était plus une mission des représentants des personnels !

Nous nous retrouverons donc peut-être lors de CAPD de recours puisque les CAPD n'ont plus vocation qu'à défendre des personnels qui les auront saisies ! Ambiance ! Nous sommes décidément très loin de l'école de la confiance...

La mise en application de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » se poursuit...

Cette année, c'est le regard paritaire sur les opérations de promotion qui en fait les frais, après celui sur les opérations d'affectation l'an dernier. Les Lignes de Gestion académiques soumises à nouveau au vote en Comité Technique Académique le 28 janvier dernier, traduction des Lignes de Gestion nationales et de la loi du 6 août, ne peuvent constituer une amélioration pour nos collègues, ce qui a justifié un premier vote unanime de l'ensemble des organisations représentées au Comité Technique académique le 18 janvier dernier.

Nous allons parler d'avancement accéléré... Notre Ministre avance lui aussi de façon accélérée, sans doute trop, et sans écouter la profession ... La Ministre de la Fonction Publique souhaite avancer aussi, vite ! Le SNUipp-FSU 09 combattra toutes les attaques contre l'Ecole que nous défendons et contre notre statut de fonctionnaire qui n'est pas un privilège mais le garant de notre mission de service public au service de l'Etat.

Déclaration de M. l'Inspecteur d'académie

Mr L'Inspecteur d'Académie annonce l'ordre du jour de la CAPD.
Pas de commentaires particuliers concernant les déclarations préliminaires.

Approbation du PV des CAPD du 25/06/2020 (dont CAPD restreinte Hors Classe et Classe Exceptionnelle)

Une correction apportée à l'orthographe du nom d'une collègue.
Approbation à l'unanimité.

Élections : désignation des responsables des RPI

La proposition soumise est conforme à ce qui a été décidé dans les RPI.
Approbation à l'unanimité.

Avancement 2020-2021

Avec la mise en place du PPCR, les décimales se cumulent d'une année sur l'autre pour une promotion supplémentaire le cas échéant (décimale supérieure à 1).

Certains collègues en congé longue durée, en disponibilité sont dans le tableau mais leur RDV de carrière n'a pu être fait.

Suite à la validation lors de la CAPD du 24.01.2019, les critères départageant sont :

- l'AGS avec priorité à la plus forte
- la date de naissance avec priorité au plus âgé.

Pour cette année :

-avancement accéléré de l'échelon 6 à 7 : 18 enseignants promouvables, 30% retenus soit 5 promus (avis excellent) + 1 collègue (avis très satisfaisant).

-Avancement accéléré de l'échelon 8 à 9 : 40 enseignants promouvables, 30% retenus soit 12 promus (11 avis excellent et 1 avis très satisfaisant).

La mise en paiement se fera en mars, et le versement sera effectif dans un délai de 2 mois. La gestion des salaires s'effectue désormais au niveau du rectorat.

INFORMATIONS DIVERSES

Refus de stage syndical pour une collègue au motif d'une nécessité de service.

Le SNUipp-FSU est le seul syndicat à s'opposer à ce refus.

QUESTIONS DIVERSES DU SNUIPP-FSU 09

M. L'inspecteur d'Académie refuse le débat.

Pour lui, les questions diverses ne doivent pas faire l'objet de débat : il apporte ses réponses et les délégués du personnel n'ont pas à demander de précisions.

Le SNUipp n'a pas la même conception du dialogue social, d'autant que les CAPD se font rares. Les délégués du personnel ne sont pas là pour recevoir la « bonne parole » sans avoir la possibilité de réagir, ils portent les questionnements des collègues et doivent pouvoir s'exprimer.

- Tests salivaires : Comment s'effectuent-ils précisément : qui fait quoi, où, comment ?

Le DASEN indique que le SNUipp-FSU a demandé une audience et qu'il sera reçu la semaine prochaine. Il répondra et transférera ses réponses par mail au SE-UNSA. M. Le DASEN ajoute que cette campagne se fait sur la base du volontariat à tous les niveaux.

Les adultes réalisant le test devront déboursier 1 euro : des précisions seront demandées au Ministère.

La communication de l'autorité est questionnée (réseaux sociaux).

Concernant les enseignants qui choisissent de faire les tests dans leur école, ils sont ponctionnés d'un euro. Le ministre a été interrogé sur cette participation et le DASEN n'a pas d'information complémentaire.

- RASED:

- Combien d'élèves par personnel RASED par circonscription ? (E, G, Psy).
- Sur certaines circonscriptions, il leur a demandé avant les vacances de février de faire un état des lieux comptable des interventions de l'ensemble des personnels sur leur circonscription. Dans quel but cet état des lieux a-t-il été demandé ?
- Par ailleurs, une visio conférence des personnels RASED a eu lieu le 9 décembre concernant des propositions de nouveaux fonctionnements, de nouvelles organisations pour les RASED. Certains collègues ont été prévenus le matin pour l'après-midi et n'ont pu y assister.

A ce jour, ces personnels n'ont pas eu votre retour qui était annoncé pour fin janvier-février. Quel est donc votre projet pour ce dispositif ?

- Concernant le poste E sur le Rased de Foix HAPC, pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez décidé de fermer ce poste ? Le SNUipp-FSU 09 demande toujours sa réouverture.

Le DASEN déclare travailler sur ce dossier. M. De La Cruz travaille très ardemment mais reconnaît un peu de retard. Il reviendra auprès des collègues RASED.

M. Le DASEN souhaite réinterroger le dispositif dans le cadre de la dernière circulaire et travailler à une meilleure efficience.

- Direction d'école : Les directrices-teurs constatent une surcharge administrative encore accentuée par la crise sanitaire alors que cette problématique avait été évoquée lors du Groupe de Travail sur la direction d'école et que vous aviez apporté des réponses allant plutôt vers un allègement. Comment comptez-vous respecter vos engagements ?

M. Le DASEN indique que pour respecter ces engagements, il faut se débarrasser du virus. La plupart des engagements porte sur la rentrée 2021 : 2 jours de formation (initiale ou continue) sur l'année, décharges ponctuelles complémentaires pour les écoles de moins de 4 classes, expérimentation d'une fonction de directeur référent, programmation de la répartition des 108 H, réunion trimestrielle d'un groupe de travail départemental, amélioration outil ONDE, calendrier annuel, mobilisation de services civiques.

A ce jour, il reconnaît une surcharge de travail.

En lien avec la surcharge de travail liée à la crise sanitaire, une remarque est faite concernant l'organisation des tests salivaires : succession de messages et de formulaires à destination des parents en quelques jours avec des délais de retour demandés très courts puis remisLe DASEN confirme que le tableau EXCEL dans lequel devaient être renseignés les numéros de sécurité sociale n'est pas à remplir ! Les directeurs n'ont pas reçu cette information (pour ne pas nous inonder de messages ...)

- Paiement des primes et indemnités:

La prime d'équipement de 150 € a été versée tardivement, soit sur la paie de février. Pouvez-vous faire remonter que cette prime est nettement insuffisante pour acquérir et même tenir à jour un équipement indispensable pour un enseignant du XXIème siècle ?

M. Le DASEN entend que la prime est insuffisante et fera remonter.

- GEVASCO, D3 et D4 : Certains collègues nous signalent toujours des difficultés pour les renseigner. Nous vous réitérons notre demande de vérifier la fonctionnalité des documents et d'informer les enseignants des procédures à suivre. Les enseignants ne disposent pas toujours des derniers équipements et logiciels, loin s'en faut.

Ces documents et/ou les dossiers à joindre apparaissent extrêmement fastidieux à remplir et découragent parfois les demandes d'aide. Est-il possible de les simplifier ? (Exemple : formulaires pré-remplis, items déroulants...)

M. Le DASEN entend cette remarque et travaillera avec M. De La Cruz afin de simplifier autant que possible.

- Formation

Quels impacts les besoins en remplacement ont-ils eu sur la formation continue ?

Quels impacts la crise sanitaire a-t-elle eu sur le plan de Formation ?

Plan de formation 2021 : Y'aura-t-il un groupe de travail ? A quelle date ?

Quels seront les axes du plan de Formation 2021 ?

M. Le DASEN répond qu'un conseil départemental de formation se tiendra après les vacances de printemps.

Le SNUipp-FSU est satisfait de cette proposition.

- PNI : combien d'entrants et de sortants du département ?

Pouvez-vous nous transmettre la liste des personnels concernés ?

Le DASEN répond : « Cette question ne relève plus de la CAPD ».

M. Le DASEN indique seulement qu'il y a équilibre entre le nombre d'entrants et le nombre de sortants.

Le SNUipp-FSU ajoute que de nombreux collègues sont en souffrance par rapport à leur impossibilité de muter. M. Le DASEN indique que les personnels concernés doivent saisir les services académiques afin d'être accompagné.es par les services,

- Disponibilités : combien de demandes sur le département ? Combien de demandes sur autorisation ? Combien de demandes rejetées ?

Pouvez-vous nous transmettre la liste des personnels qui ont fait ces demandes ?

Le DASEN répond : « Cette question ne relève plus de la CAPD ».

M. LE DASEN indique qu'il lui semble qu'il n'y aura pas de recours, chaque situation ayant reçu une réponse adaptée.

- Temps partiels : combien de demandes sur le département ? Combien de demandes sur autorisation ? Combien de demandes rejetées ? Les personnels ont-ils été informés des rejets ? Ont-ils été reçu par leur IEN de circonscription ?

Pouvez-vous nous transmettre la liste des personnels qui ont fait des demandes de temps partiel ?

Le DASEN répond : « « Cette question ne relève plus de la CAPD » ».

A la connaissance du DASEN, il n'y a pas de personnel qui n'ait pas de réponse. Selon lui, pas de recours.

- Contractuel.les : Combien de contractuel.les ont été recruté.es avant les vacances de Février ? Combien de contrats ont été renouvelés ? A quelle date leur contrat a-t-il été renouvelé ? Jusqu'à quand ?

Recrutement de 15 contractuel.es avant les vacances de Noël. Possibilité de recruter 15 contractuel.les jusqu'en Juin. 11 ont été recruté.es à partir du 1^{er} mars, il y a donc encore 4 postes à pourvoir.

Toutes les personnes contractuelles vont disposer d'un avenant rétroactif pour le versement d'un salaire y compris sur les périodes des vacances (de fin d'année et d'hiver). Décision nationale.

- Ruptures conventionnelles : Combien de demandes ont été effectuées cette année ? Combien ont été accordées ?

Le DASEN répond : « « Cette question ne relève plus de la CAPD » ».

A ce jour, une demande a été accordée.

- Circulaire Mouvement 2021, annexes, et Lignes directrices de gestion : Suite au dernier GTA sur les lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels de l'académie de Toulouse, nous vous demandons d'informer les membres de la CAPD et les collègues sur ces nouvelles modalités de gestion des carrières.

Le DASEN répond : « « Cette question ne relève plus de la CAPD » ».

M. Le DASEN précise qu'il n'y a pas de concomitance entre la circulaire du mouvement et les décisions de carte scolaire.

- Écoles à 4 jours à la rentrée 2021

Combien de demandes de passage à 4 jours ont été formulées pour la rentrée 2021? Quelles communes sont concernées ?

Le DASEN répond : « « Cette question ne relève plus de la CAPD » ».

Cette question sera traitée en CDEN en avril.

- Enfants déscolarisés : Combien d'enfants déscolarisés sur le département ? Pouvez-vous préciser les secteurs concernés ?

300 pour le 1er degré, 150 pour le 2nd degré. Tous les secteurs sont concernés.

- Accompagnement du handicap : Y'a-t-il des élèves avec PPS non accompagnés ?

Les personnels AESH en maladie sont-ils remplacés ? Existe-t-il un pool de remplaçants AESH ?

Des personnels AESH sont-ils déplacés pour des besoins ponctuels ? Peuvent-ils refuser ?

Mme Clarac répond que pour les AESH, il n'y a pas de suppléance. Il y a une réorganisation au niveau du PIAL. Les AESH ne sont pas obligés de changer d'affectation.

Mme Clarac indique prendre en compte et étudiera toutes les situations, y compris en cours d'année. Il suffit de faire la demande.

M. Le DASEN indique que le département est exemplaire : il n'y a pas d'enfant sans accompagnement dès lors qu'il y a eu une notification. Lorsque l'AESH n'est pas remplacé.e (maladie, personne vulnérable...) l'élève n'est plus accompagné mais il y a alors une réorganisation.

- Communication des listes des affectations des personnels AESH :

Dans certains départements, la CADA a donné un avis favorable) à la communication de ces listes.

Nous renouvelons notre demande d'obtenir cette liste sans qu'il soit nécessaire de saisir la CADA en Ariège.

M. Le DASEN indique qu'il y a « interdiction » de communiquer cette liste.

Le SNUipp-FSU 09 indique que cette question sera évoquée lors de notre audience avec le Recteur. Les représentants du personnel doivent pouvoir communiquer syndicalement avec ces personnels.(?)

QUESTIONS DIVERSES DU SE-UNSA 09

- Modification des appréciations :

M. le DASEN indique qu'il n'y a aucun recours à ce jour.

- Quand se fera la mise en paiement de tous les changements d'échelon ?

En mars. Concernant les changements d'échelon accélérés, il faut compter un délai de 2 mois.

- Dates d'ouverture du serveur concernant le mouvement des personnels :

M. le DASEN répond : mi-avril /début mai.

- CAFIPEMF :

M. le DASEN répond que cette question ne relève pas de la CAPD.

- Nombre de journées non remplacées :

M. le DASEN rappelle que le mois de novembre a été très difficile. Suite au recrutement de personnels contractuels, la situation s'est améliorée. M. le DASEN signale 20 à 30 jours non remplacés aujourd'hui, c'était 5 à 10 fois plus en novembre.

- Décharges de direction :

M. le DASEN précise que pour les écoles à une classe comme pour celles de 2 ou 3 classes, 50% des décharges ont été effectuées.

- Formation initiale :

M. le DASEN signale que le département de l'Ariège va accueillir 10 « alternants » en formation l'année prochaine. Ces derniers devront assurer un tiers temps de leur formation en classe sur les décharges de direction des écoles de moins de 3 classes.

- Liste d'aptitude des directeurs ?

M. le DASEN répond que cette question ne relève pas de la CAPD.

- Quand le règlement départemental sera t-il mis à jour ?

M. le DASEN signale qu'un groupe de travail doit se réunir le 14 avril.

- Quel est l'équilibre postes / enseignants en Ariège ?

M. le DASEN signale que le département est légèrement excédentaire.

- Nombre de disponibilités et de temps partiels ?

M. le DASEN répond que cette question ne relève pas de la CAPD.

Conclusion de M. Le DASEN de l'Ariège

M. le DASEN signale la tenue d'une CAPD concernant les congés de formation (consigne rectoriale) et un Groupe de Travail sur la Formation.

Il précise également qu'il a été saisi par le collège des IEN du premier degré, réuni le 09 /02, qui fait état d'une nécessité de trouver des rapports IEN/ enseignants/représentants du personnel basés sur la confiance et le respect. Ils se disent attentifs à maintenir de bonnes relations qui n'excluent pas des exigences professionnelles. M. le DASEN cite : « Nous n'avons pas de pouvoir, juste des responsabilités, pas de pouvoir et donc pas d'abus de pouvoir. »

M. le DASEN déclare que quelques enseignants sont mis en difficulté avec des élèves. Il se dit très attentif à ces situations et affirme la nécessité de trouver des réponses collectives. Il ajoute qu'aucun enseignant ne doit se trouver seul en difficulté dans sa classe.

Conclusion du SNUIPP-FSU 09

Le SNUipp assure sa volonté de travailler dans le sens de relations apaisées. Pour autant, notre rôle de représentant du personnel est bien de porter les problématiques des collègues, de transmettre leurs questions, de les accompagner et de les défendre chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Compte-rendu réalisé par vos représentant.es SNUipp-FSU 09 siégeant à la CAPD